

L'action en faute inexcusable de l'employeur

ACTION

- Que permet-elle d'obtenir ?
- Qui peut engager une action en faute inexcusable ?
- Les critères retenus par la jurisprudence.
- Les étapes de la procédure.
- Les pièces à réunir.
- L'attestation.
- Ils ont déjà été condamnés.

INFO

Vous êtes reconnus en Maladie Professionnelle avec un taux IPP. Venez nous voir.

Attention : pour intenter l'action en Faute Inexcusable de l'employeur, vous avez 2 ans.

LE FIVA

Fonds d'indemnisation des Victimes de l'Amiante.

INDEMNISATION

- Qui peut être indemnisé ?
- Quelles sont les conditions à remplir ? Les victimes, les ayants droit...
- Quels délais pour être indemnisé ?
- Le traitement du dossier. Qui indemnise ?
- Les indemnisations Sécurité Sociale et FIVA se cumulent-elles ?
- Le barème du Fiva.
- Fiva et actions judiciaires
- Fiva - faute inexcusable..

INFO

Vous êtes reconnus en Maladie Professionnelle ou une victime environnementale.

Attention : pour déposer un dossier, prescription de 10 ans à compter du certificat médical initial.

L'ACAATA

Allocation de cessation anticipée d'activité

La «pré-retraite» des travailleurs de l'amiante

ALLOCATION

- Les conditions pour en bénéficier
- Les établissements, les maladies
- Le calcul de l'allocation
- Peut-on cumuler cette allocation avec d'autres revenus ?
- L'allocation est elle imposable ?
- Les démarches à effectuer.
- Les recours en justice.
- Le Fiva peut compléter l'allocation
- Adresses utiles.



La reconnaissance en MALADIE PROFESSIONNELLE

RECONNAISSANCE



Quelles sont les maladies concernées ?

- ▶ La déclaration de la maladie.
- ▶ Le traitement du dossier par la Sécurité Sociale
- ▶ Le comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP).
- ▶ Le taux d'incapacité Permanente Partielle (IPP).
- ▶ La consolidation avec séquelles et soins.
- ▶ L'indemnisation versée par la Sécurité Sociale.
- ▶ Les voies de recours contre une décision de la Sécurité Sociale.



La PREVENTION du risque Amiante

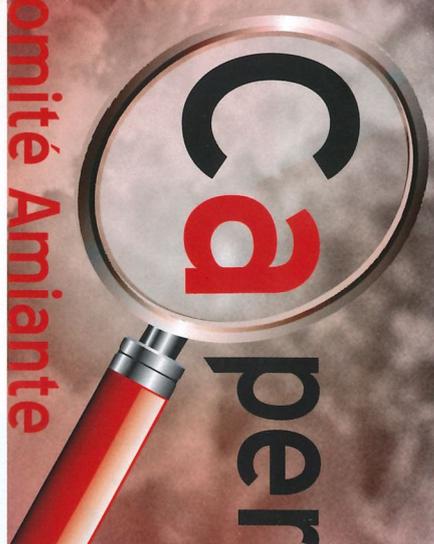
PREVENTION



La prévention du risque amiante est aujourd'hui une priorité afin d'éviter une nouvelle génération de victimes et de morts dans 30 à 40 ans.

- ▶ Malgré l'interdiction, le risque subsiste.
- ▶ Où peut-on trouver de l'amiante ?
- ▶ Les modes de contamination.
- ▶ Comment savoir s'il y a un risque ?
- ▶ Les obligations des propriétaires.
- ▶ Les obligations des employeurs.
- ▶ Les droits des salariés.
- ▶ Les déchets.

Imp. Le Lièvre



Ca per

Comité Amiante
Prévenir et Réparer



Savoir l'essentiel :

Vous pouvez vous adresser à notre comité de défense des victimes de l'amiante d'origine professionnelle et environnementale

Vous avez des droits

Pour les connaître, nous sommes à votre disposition.



Permanences téléphoniques

Tous les mercredis et jeudis de 14h à 16h

Pour renseignements ou prises de RDV

12 rue Anatole France - 59224 Thiant
Tél : 03/27/24/61/43 E-mail : caperthiant@wanadoo.fr